

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE SUR L'ETAT DE LA NATION**

14 DECEMBRE 2015.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Je suis devant vous ce jour, une fois de plus, afin de rendre compte de l'état de la Nation.

A ce sujet, comment ne pas évoquer, au seuil de Mon propos, la catastrophe naturelle que viennent de connaître plusieurs villes et localités de notre pays, du fait des inondations causées par des pluies diluviennes, et qui ont entraîné la perte de plusieurs dizaines de vies humaines.

Au-delà des mesures déjà prises, et de celles en cours pour prévenir et faire efficacement face à ces genres de situations à l'avenir, Je tiens à exprimer, au nom de la Nation attristée et en mon nom personnel, nos sincères condoléances à toutes les familles éprouvées.

En mémoire des victimes de ces inondations, comme de ceux de nos compatriotes qui, au cours de l'année 2015, sont tombés sur les différents théâtres des opérations militaires ou nous ont quitté, dans l'exercice de leurs charges publiques ou non, Je vous prie de garder une minute de silence.

Honorables Députés et Sénateurs,

L'état de la Nation congolaise ce lundi 14 décembre 2015 est pour le moins contrasté, l'embellie dans certains secteurs ne pouvant occulter les préoccupations légitimes de chacun de vous dans d'autres.

Tel est cependant le sort commun à toutes les Nations du monde.

Motif de satisfaction, voire de fierté légitime, je commencerai par relever le fait qu'en dépit des multiples défis, demeure préservé l'héritage commun nous légué par les héros et martyrs de notre indépendance, à savoir : un Congo uni, libre et véritablement souverain, dans les limites de ses frontières internationales héritées de la colonisation.

Nous y sommes parvenus grâce à nos forces de défense et de sécurité et au concours de tous les Congolais, expression renouvelée de notre vouloir vivre collectif et de la complicité exemplaire entre le peuple et son armée.

Dans le territoire de Beni, au Nord-Kivu, les forces négatives, défaites militairement il y a une année, par nos vaillantes forces armées, sont passées de la guerre conventionnelle à des actes terroristes ciblés auxquels nos forces de défense et de sécurité s'emploient à mettre fin avec le concours actif et précieux de nos populations.

La situation dans les zones frontalières du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, fait également l'objet d'une attention particulière de nos forces de sécurité, en raison du flux des réfugiés en provenance du Burundi.

La même approche prudentielle et préventive est de mise dans les localités frontalières à la République Centrafricaine, pays où nous avons été amenés à dépêcher une unité de nos forces armées afin de contribuer, sous l'égide des Nations unies, à la normalisation de la situation politique et sécuritaire.

Nous félicitons ici tous les éléments de cette unité, dont l'efficacité opérationnelle reconnue de tous au niveau de la communauté internationale, inspire estime et considération.

Fidèle à son hospitalité légendaire et à sa vocation régionale et africaine, notre pays sera toujours aux côtés de nos frères et sœurs d'autres pays en détresse, tout en prenant les dispositions qui s'imposent pour prévenir toute atteinte à sa propre sécurité et à celle de ses habitants.

C'est dans cet esprit que s'inscrit la mise en service d'un système d'identification et de repérage des passagers qui est déjà opérationnel au niveau de treize postes frontaliers sur les trente-trois prévus à l'horizon 2017. Ce système permet une information centralisée de contrôle des passagers et des documents de voyage, ainsi qu'une gestion saine et efficace des données migratoires.

En définitive, l'ensemble du territoire national est aujourd'hui sous le contrôle du Gouvernement de la République et le sera chaque jour davantage, en dépit de quelques poches de résistance résiduelles des forces négatives en voie d'éradication par nos forces armées et de police.

Honorables Députés et Sénateurs,

Au plan économique, notre pays a engrangé, au cours de ces dernières années, des performances remarquables en termes de stabilisation du cadre macroéconomique et de croissance économique, fruit d'une politique engagée depuis 2001. Cela va de nouveau se confirmer, au terme de l'année en cours, avec un taux de croissance estimé à 7,7%, un taux d'inflation de moins de 1% et des réserves internationales brutes évaluées à 1,46 milliards de dollars américains.

Ces résultats, combinés à une gestion rigoureuse des finances publiques, ont permis de renforcer les capacités de notre Pays à financer des investissements importants sur base des ressources nationales. C'est le cas notamment de la construction et de la réhabilitation des bâtiments publics et des infrastructures économiques, d'achat et de réhabilitation des unités de transport tant aérien, fluvial que ferroviaire.

La conjoncture économique internationale, marquée par la chute des cours de principales matières premières, appelle cependant à la prudence et à des mesures conservatoires.

Le ralentissement de l'économie mondiale et l'assombrissement des perspectives économiques internationales a eu, en effet, pour conséquence, la baisse des prix du cuivre et l'or, principales matières premières d'exportation de notre pays,

respectivement de près de 19% et de 8% en moyenne à fin novembre 2015, la baisse du moral des chefs d'entreprises et une contraction des réserves budgétaires.

Il est à craindre que ces tendances entraînent comme risque, en 2016, la compromission des acquis de plusieurs années d'efforts de stabilisation et de relance économique.

Face à cette situation, J'ai instruit le Gouvernement de prendre des mesures visant, d'une part, à stabiliser la situation et, d'autre part, à améliorer la résilience de notre économie et à permettre une croissance soutenue de cette dernière grâce à une politique de diversification économique et d'industrialisation qui accorde une meilleure place aux secteurs porteurs dont l'agriculture, et qui privilégie les Zones Economiques Spéciales comme stratégie de mise en œuvre.

La réhabilitation et la modernisation du domaine Agro-industriel de la Nsele et l'implantation des Parcs Agro-Industriels, à l'instar de celui de Bukanga-Lonzo dans la Province du Kwango est une parfaite illustration de cette politique.

En tant qu'expérience pilote de mise en œuvre du plan national d'investissement agricole, l'essaimage de ces Parcs dans les autres provinces de la République sera accéléré dès le début de l'an 2016 et concernera prioritairement les 11 sites dont les études de pré faisabilité sont déjà disponibles.

Le Maniema, le Tanganyika, le Nord-Ubangui et le Kongo Central, sont à ce sujet déjà pré positionnés.

Par ailleurs, des mesures spécifiques d'encadrement des dépenses publiques et des réformes structurelles à impact rapide ont été arrêtées et un Comité de pilotage de haut niveau, ainsi qu'une Task Force chargés du suivi de la mise en œuvre des mesures envisagées mis en place.

Le succès attendu de ces mesures ne sera cependant possible que si, plus que jamais, nous nous attaquons à la corruption, véritable pieuvre qui obère tous nos efforts de mobilisation des recettes et de développement.

Cette croisade doit mobiliser toutes les institutions de la république.

Honorables Députés et Sénateurs,

La stabilité macroéconomique n'étant pas une fin en soi, il est temps, plus que temps, de sortir des sentiers battus, de faire montre d'imagination et d'audace, de quitter le statu quo et d'aller vers le développement.

Ce qui passe par un appui soutenu à l'investissement public productif ; par la poursuite de l'amélioration du climat des affaires afin de stimuler l'investissement national et d'attirer plus d'investissements directs étrangers, et par l'exploration de sources nouvelles et innovantes de financement extérieur, sans omettre la possibilité de mobilisation de l'épargne interne.

L'impératif de l'adoption d'une Loi spécifique sur le partenariat public-privé s'inscrit dans cette même perspective.

Il en est de même du positionnement de petites et moyennes entreprises, comme un de principaux moteurs de la nouvelle politique économique du pays, et qui devra se concrétiser par le renforcement des mécanismes d'appui et de financement à l'entreprenariat local, particulièrement celui des jeunes et des femmes.

C'est à ce prix que nous consoliderons nos efforts actuels de croissance, en rendant celle-ci plus inclusive ; que nous nous donnerons les moyens de poursuivre la révolution de la modernité en cours, dont les premiers jalons inspirent espoir et fierté légitimes ; que nous atteindrons le cap de l'émergence à l'horizon 2030, et que nous réduirons en conséquence, l'extraversion excessive de notre système économique.

Honorables Députés et Sénateurs,

Par-delà ces perspectives économiques qui interpellent, on peut se féliciter des progrès réalisés dans le cadre de notre programme de réhabilitation et de modernisation des infrastructures économiques.

C'est le cas dans le domaine des infrastructures routières où, en dépit de l'insuffisance des ressources financières, les efforts du Gouvernement ont permis de maintenir plus de 23.000 km de routes en état de praticabilité et d'assurer 19 liaisons sûres entre les 26 Chefs-lieux de provinces.

Ces efforts vont se poursuivre pour désenclaver les régions isolées du pays, principalement les zones à forte densité de population, et à grand potentiel de production agro-industrielle, et pour assurer la connectivité avec les pays frontaliers, de manière à garantir l'intégration régionale.

L'ambition est de développer un réseau routier répondant aux standards internationaux, c'est-à-dire, des routes revêtues et des ponts d'une capacité de 60 tonnes minimum, ce qui devrait permettre de poursuivre le désenclavement du territoire national et d'encourager la complémentarité multimodale route-rail-voie hydraulique, tout en respectant des normes environnementales conformes aux exigences du développement durable.

Au premier semestre 2016, le Gouvernement va ainsi finaliser un programme routier qui, avec l'appui des Partenaires, permettra d'entretenir environ 2.400 km de routes déjà livrés dans le cadre des accords de financements précédents, et de réhabiliter environ 800 km supplémentaires sur les axes Akula–Gemena–Libenge ; Boyabo–Zongo ; Kasindi–Beni ; Komanda–Bunia–Mahagi, et Goma–Kavumu.

Dans le cadre de l'aménagement en cours de la Nationale n° 1, il est prévu le bitumage des tronçons Pont Luvua–Tshikapa et Tshikapa–Kamwasha avec aménagement des voies secondaires et quelques infrastructures connexes : écoles, centres de santé, marchés, et infrastructures de stockage des produits agricoles.

Dans le cadre de la facilitation des échanges transfrontaliers, des dispositions ont déjà été prises afin de réduire le temps de voyage sur le trajet de Lubumbashi au port de Dar Es Salaam, long de près de 400 km.

Chaque jour qui passe, voit donc un coin de la République relié à un autre par voie routière, à tel enseigne qu'il est aujourd'hui possible de partir de Lubumbashi à Bukavu

en moins de 72 heures, contre plusieurs semaines antérieurement, en passant par Kalemie, Fizi et Uvira.

Pour ce qui est des voiries urbaines, les réalisations principales de l'année en cours peuvent être résumées de la manière suivante : 42,072 km de voirie ont été asphaltés dans les villes non couvertes par des programmes conséquents depuis 2011, tandis que, lancés au mois de février 2014, les travaux de bitumage de 24 km de voiries à Goma se sont poursuivis à un rythme satisfaisant.

En 2016, les travaux de voirie, arrêtés en 2015 faute de financement, vont reprendre avec vigueur dans plusieurs chefs-lieu de province.

Un accent particulier a été mis également dans la construction et réhabilitation des voies de desserte agricole, l'objectif étant de faciliter l'acheminement des produits agricoles des centres de production vers les centres de consommation.

Il s'agit notamment de la réhabilitation de 2034 Km de routes dans les ex-provinces de Bandundu, Kasai-Oriental, Province Orientale et Bas-Congo.

Dans le secteur du Transport aérien, il y a lieu de signaler l'amélioration de la sécurité aérienne à travers l'augmentation du taux de couverture en radiocommunication de l'espace aérien qui est passé de 20% en 2013 à 75% en 2015, avec pour objectif, d'atteindre 95% d'ici mars 2016.

Désormais, la République Démocratique du Congo n'inspire plus la frayeur au personnel navigant des aéronefs en ligne ayant à traverser son espace aérien. Elle est en mesure de visualiser lesdits aéronefs, grâce aux investissements réalisés au cours de cette année, notamment, la construction et l'équipement de nouvelles tours de contrôle et de blocs techniques y rattachés, à l'aéroport international de N'djili à Kinshasa, et à celui de la Luano à Lubumbashi.

Il faut signaler également l'opérationnalisation, depuis le mois de septembre dernier, de l'aérogare modulaire destiné aux vols internationaux, à l'aéroport international de N'djili, avec une capacité annuelle de traitement de 1 million de passagers, suivant les standards requis, la fin des études en vue de la construction d'une nouvelle aérogare définitive, ainsi que la réhabilitation et la modernisation en cours des installations des aéroports de Goma et de Kisangani.

Toujours à propos du transport aérien, lors de mon dernier discours sur l'Etat de la Nation en 2014, j'avais promis qu'après plusieurs décennies d'absence dans les cieux, le drapeau congolais allait, sous peu, flotter de nouveau sur les ailes d'une compagnie nationale. Aujourd'hui, c'est chose faite, grâce à l'acquisition de deux aéronefs de la nouvelle compagnie nationale CONGO AIRWAYS. Le démarrage des vols commerciaux de ce nouveau-né de l'aviation congolaise est intervenu en date du 20 octobre 2015, entraînant, non seulement l'augmentation de la capacité de desserte en transport aérien à travers le traitement de 18.299 passagers de plus, d'octobre à décembre 2015, mais aussi la réduction de la pression tarifaire de plus de 50 %.

L'effort d'investissement et l'amélioration des conditions de transport aérien vont se poursuivre avec l'acquisition projetée en 2016, de 2 à 4 nouveaux aéronefs.

Dans le secteur du Transport fluvial, la réhabilitation de l'unité flottante ITB Kokolo a permis de relancer le trafic des personnes et des marchandises sur le fleuve Congo, depuis septembre de cette année, et de réduire, de 28 à 17 jours, la durée du voyage, ainsi que la pénibilité de celui-ci sur le tronçon Kinshasa-Kisangani, long de 1834 km. Celle du bateau M/S Gungu en phase de finition fera de même sur les affluents du fleuve à partir de l'année 2016.

Dans le secteur du transport ferroviaire, l'année a été marquée par l'acquisition, en faveur de la Société nationale de chemin de fer, de 38 locomotives neuves, dont 12 sont opérationnelles depuis le mois de septembre.

Le temps de parcours sur le tronçon Lubumbashi-Kindu, Lubumbashi-Kalemie et Lubumbashi-Mwene Ditu s'en trouve sensiblement réduit.

Sur l'axe Matadi-Kinshasa, le train marchandise a repris service après dix ans d'interruption, tandis que des voitures à passagers modernes viennent d'être commandées, tant pour cet axe que pour le réseau SNCC.

Dans le secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le déploiement du réseau Backbone à fibre optique s'est poursuivi avec la phase Kinshasa – Kasumbalesa via Lubumbashi, soit sur une distance de 3.300 Km. L'inauguration de cette phase aura lieu fin décembre 2015 et permettra de relier notre pays à la Zambie.

Notre vision à moyen terme de couvrir environ 30 millions de lignes fixes ou mobiles d'ici 2016 est donc réalisable.

Par ailleurs, l'informatisation de l'administration publique, des services spécialisés et des postes frontaliers, l'amélioration de la gouvernance et de la concurrence électronique, la régulation des marchés, la réforme du cadre légal, le passage de la Télévision analogique à la Télévision numérique, ont aussi connu des développements considérables.

Bien plus, au moment où le processus de décentralisation connaît une accélération, il était impératif que le secteur des postes soit considéré comme un pivot de l'intégration de nos 26 provinces et pour mieux faire connaître notre pays au monde. La relance de ce secteur a commencé en 2015 et se poursuivra au courant de l'an 2016.

Honorables Députés et Sénateurs,

Dans le secteur de la Santé, les efforts engagés par le Gouvernement en termes de construction ou réhabilitation des hôpitaux et centres de santé, d'équipement des infrastructures sanitaires et de mise en place des mécanismes d'approvisionnement régulier en médicaments essentiels ont permis à notre pays d'être déclaré pays sans polio par l'OMS depuis le mois de novembre de cette année. Ils ont également permis l'accélération de la réduction de la mortalité de la mère et de l'enfant.

La mortalité infanto-juvénile est ainsi passée de 148 décès pour 1000 naissances vivantes en 2007 à 104 décès pour 1000 naissances vivantes en 2014, soit une réduction de près de 30%. Quant à la mortalité maternelle, son ratio est passé de 1.289

décès pour 100.000 naissances vivantes en 2001 à 846 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2014.

Dans le domaine de l'enseignement, l'amélioration des conditions de scolarisation et d'apprentissage de nos enfants s'est poursuivie sans relâche, l'objectif ultime demeurant l'accroissement de l'accès à l'éducation, sur fond de promotion de l'égalité des chances à tous les niveaux d'éducation de base pour les filles, les enfants en difficulté, vulnérables ou défavorisés, ainsi que l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages.

S'agissant de l'accès à l'éducation, au niveau préscolaire, le total des enfants enregistrés est passé de 280.000 en 2013/2014 à 320.000 en 2014/2015.

Quant à l'enseignement primaire, à la faveur de la gratuité, il compte aujourd'hui 15,5 millions d'élèves contre 13,6 millions à la rentrée scolaire 2013/2014, tandis que 16,5 millions d'élèves sont attendus en 2016.

Ces bonnes performances s'expliquent par l'extension progressive de la gratuité, la prise en charge, sur le budget de l'Etat, des salaires de plus de 25.000 nouveaux enseignants, et la distribution de vingt millions de manuels scolaires dans toutes les écoles du pays, y compris les écoles privées.

Elles s'expliquent également par la mise en œuvre des programmes de construction d'écoles, afin d'accroître les capacités et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. Au total, 787 écoles ont été construites en 2013/2015, dont 512 directement sur fonds propres, tandis que 232 chantiers sont encore en cours d'exécution. Ainsi, mille écoles, au total, devront avoir été construites à la fin de l'année scolaire 2015/2016 et la millième école devrait être livrée au cours du premier trimestre de l'an 2016.

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et Universitaire, une réflexion en profondeur a été engagée à ma demande, en vue de décider du type d'enseignement qui sied le mieux aux exigences de développement de notre pays : un enseignement universitaire de masse mais fonctionnel, ou un enseignement universitaire élitiste et général.

Pour garantir une croissance économique significative et durable, l'émergence d'un entrepreneuriat national et la compétitivité internationale de notre pays, il est impératif que notre système d'enseignement universitaire et supérieur permette à nos jeunes d'acquérir des savoirs, des compétences et des aptitudes susceptibles d'aider à réduire la fracture de l'inadéquation formation-emploi.

Pour ce faire, la priorité sera accordée à l'éducation et à la formation professionnelle et technique, avec un accent particulier sur la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation, facteurs essentiels de la puissance économique de tout pays émergent.

Enfin, en dépit des défis importants restant à relever dans ces secteurs, l'amélioration progressive des conditions de vie de nos populations et de leur bien-être s'est poursuivie à travers les efforts menés, en partenariat avec le secteur privé, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et en électricité, tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux.

Cette amélioration se fait à travers la réhabilitation des infrastructures existantes gérées par la SNEL et la REGIDESO, la construction de nouvelles infrastructures, la recherche des solutions palliatives, notamment solaires, et l'importation d'énergie. Elle passe aussi par la réforme et la libéralisation du secteur de l'Electricité, la construction et l'exploitation des centrales à moyenne puissance, et la promotion de kits solaires pour réduire l'utilisation des lampes tempêtes et des bougies en milieux ruraux.

Les projets spécifiques dans le secteur de l'électricité sont, à court terme :

*la construction achevée du barrage de 13,8 MW à Matebe, dans le territoire de Rutshuru ;

*la réhabilitation en cours des centrales d'Inga au Kongo Central, de Tshopo dans la Province de la Tshopo ainsi que de Nseke et Nzilo au Katanga qui devrait porter le productible de 800 MW à 1.300 MW et permettre d'améliorer le réseau électrique de Kinshasa, à fin 2016 ;

*la construction largement engagée des centrales de Zongo 2, Kakobola et Katende qui, ensemble, devraient produire près de 230 MW d'ici la fin de 2017, améliorant ainsi la desserte en électricité des populations des anciennes provinces du Bandundu, du Kasai-Occidental, du Kasai-Oriental et de Kinshasa, soit plus ou moins trente millions de congolaises et de congolais.

A moyen terme, il y a lieu de mentionner la construction d'Inga 3 basse chute devant produire 4.800 MW, dont 2300 destinés à la satisfaction de la demande intérieure.

L'entrée en opération de ces différents ouvrages devrait améliorer le taux de desserte en électricité de notre pays qui, quoiqu'étant passé de 9 à 15% ces 3 dernières années, reste encore faible par rapport à la moyenne africaine de 30%.

Dans le secteur de l'eau, les travaux achevés au cours de l'année 2015 sont ceux de réhabilitation et de renforcement des installations d'alimentation en eau potable de Tshikapa, Mwene Ditu, Ngandajika, Lodja, Kabinda, Lisala, Tshimbulu, Bulungu, Masi-Manimba et Matadi.

Sont en cours d'achèvement et devraient être livrés d'ici fin décembre 2015 ou juste après, les travaux de réhabilitation et de renforcement des installations d'alimentation en eau potable de Mbuji-Mayi, Kinshasa et Lubumbashi.

Le taux de la desserte nationale en eau potable, aujourd'hui de 26% contre une moyenne africaine de 60%, devrait s'en trouver nettement amélioré.

Honorables Députés et Sénateurs,

Au courant de cette année qui s'achève, les droits de la femme ont connu une avancée significative dans notre pays, suite à la promulgation de la Loi du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.

En exécution de cet instrument juridique, l'accès de la femme aux fonctions politiques s'est fortement amélioré avec la désignation de plus de 30% de femmes parmi les Commissaires Spéciaux du Gouvernement chargés de gérer les

nouvelles provinces. Je lance un appel aux partis politiques de poursuivre cet élan et de consolider cet acquis.

Dans le même ordre d'idées, la protection de la femme contre les violences qui lui sont faites s'est poursuivie avec détermination au cours de l'année, grâce à l'intensification de la lutte contre les groupes armés, source matricielles desdits actes, et de celle contre l'impunité des auteurs de violences, plus que jamais pour moi, une urgence et une priorité.

Les résultats obtenus, soit un recul de 33% des cas de viol rapportés de 2013 à 2014, confortent la justesse de la décision que j'avais prise, il y a un an, de marquer résolument ma volonté de garantir la dignité de la femme congolaise par la nomination d'un Représentant Personnel chargé de la lutte contre les violences sexuelles et l'enrôlement des enfants. Ils sont aussi dus à l'action de tous les acteurs dans ce domaine, dont des ONG nationales, ainsi que la Justice, singulièrement la Justice militaire qui, de 2014 à ce jour, a condamné plus de 135 auteurs de viols, sans considération de leur rang ou grade.

Nous veillerons à ce que ces résultats, qui sont aujourd'hui unanimement salués par la communauté internationale, continuent sans cesse de s'améliorer jusqu'à ce que nous atteignons le seul objectif moralement acceptable, celui de zéro viol en République Démocratique du Congo.

Il en va de même de la protection de l'enfant qui sera renforcée à travers, notamment, l'adoption prochaine d'une législation appelée à clarifier les mécanismes de l'adoption internationale dans notre pays, et à éviter que, sous des motivations d'ordre humanitaire, ce dernier ne devienne, du fait des gens sans scrupule, une plaque tournante du répréhensible trafic d'êtres humains, comme cela a parfois été le cas dans une époque récente, nous obligeant à décréter, dans l'intérêt de nos enfants, un moratoire sur les adoptions internationales.

Au plan diplomatique, les efforts menés ont permis de consolider nos relations avec les 9 pays qui nous entourent et de bâtir des partenariats stratégiques au niveau tant régional qu'international autour, notamment, des projets intégrateurs comme celui du barrage hydroélectrique d'INGA.

Dans cette perspective, notre pays a activement participé aux Sommets Inde-Afrique et Chine-Afrique, ainsi qu'à plusieurs rencontres internationales portant sur des sujets d'intérêt vital.

C'est le cas notamment de la dernière Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies, en septembre 2015 à New York, doublement marquée par la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation Universelle et par l'adoption de l'Agenda des Nations Unies post-2015, ainsi que des objectifs du développement durable.

C'est aussi et surtout le cas de la vingt et unième Conférence des Nations Unies sur le Climat qui vient de se tenir à Paris. En l'espèce, il s'agissait ni plus ni moins, que de décider de l'avenir de la planète, voire du sort de l'humanité.

Nous sommes donc en droit de nous réjouir qu'après de longues et âpres négociations, cette Conférence ait abouti à l'adoption, à l'unanimité, d'un accord universel, ambitieux, différencié, durable et juridiquement contraignant, assorti d'objectifs précis et d'engagements financiers conséquents.

Nous le sommes d'autant plus que, fort de son imposant massif forestier et de ses importantes ressources en eau douce, notre pays a joué, au cours de ces assises, un rôle à la hauteur de son poids écologique, contribuant ainsi, de manière significative, au succès de la Conférence.

Honorables Députés et Sénateurs,

S'agissant de la réforme de l'Etat, Je rends un hommage mérité aux Honorables Députés et Sénateurs qui, au cours de l'année qui s'achève, ont doté le pays de plusieurs lois ayant rendu possible la nouvelle organisation territoriale et l'installation de vingt et une nouvelles provinces.

Au nombre de ces actes législatifs, on peut citer :

La Loi de programmation du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces ;

Et la Loi organique du 25 mars 2015 portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa.

La Loi du 25 août 2015 fixant le statut des Chefs coutumiers, suivie de la certification des entités coutumières, participent de même à l'approfondissement de notre processus de décentralisation.

Je vous exhorte à parachever cette architecture normative en réexaminant rapidement la Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Péréquation, et en adoptant le projet de Loi portant statut du personnel de carrière des services publics du Pouvoir Central, des provinces et des entités décentralisées.

En attendant l'adoption de ces instruments, et afin de permettre la bonne fin du processus d'installation de nouvelles provinces, J'ai instruit le Gouvernement d'initier, en concertation avec les autorités provinciales, un programme d'équipement, de réhabilitation et de construction des infrastructures nécessaires au fonctionnement de nouvelles provinces et d'envisager un budget prévisionnel destiné au financement des travaux prioritaires de celles-ci.

Au plan judiciaire, la réforme de l'Etat devra se poursuivre par la création des conditions d'installation de nouvelles hautes juridictions du pays, après la Cour Constitutionnelle, à savoir : la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat. Dans cette optique, l'adoption de la proposition de Loi organique sur les juridictions de l'ordre administratif mérite de bénéficier de la diligence des Honorables Députés et Sénateurs.

Quant au Gouvernement, dans la perspective de l'organisation des prochains scrutins électoraux, il devra accélérer l'installation des Tribunaux de Paix à travers toute la République, en conformité avec la cartographie électorale.

C'est ici le lieu de rappeler que la distribution de la justice demeure préoccupante dans notre pays et que nos populations doutent de la capacité de notre appareil judiciaire à répondre adéquatement à leurs préoccupations. Face à cette triste réalité, le Gouvernement est instruit d'accélérer la mise en œuvre des recommandations issues des états généraux de la Justice.

En matière de protection des droits humains, l'adoption des Lois modifiant et complétant le Code pénal, le Code de procédures pénales et le Code judiciaire militaire, en vue de la mise en œuvre du Statut de Rome, devra compter parmi les éléments clé de la stratégie nationale de lutte contre l'impunité des crimes graves.

Un domaine qui appelle lui aussi des réformes profondes et urgentes est celui de la gestion, distribution et affectation des terres, afin, notamment, d'éradiquer ou à tout le moins réduire sensiblement les conflits fonciers. Cette réforme devrait être menée en prenant en compte les exigences de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et des secteurs de l'Agriculture, Forêts, Environnement et Mines.

Elle implique aussi la modernisation des outils de gestion, un recours accru aux moyens électroniques, ainsi que des sanctions sans appel à l'endroit des cadres et agents véreux et peu soucieux des devoirs de leur charge.

Honorables Députés et Sénateurs,

Les progrès réalisés au cours de l'année 2015 l'ont été à la faveur de la paix et de la stabilité politique et économique retrouvées, sans lesquelles rien n'aurait été possible. Voilà pourquoi au plan politique, tout en me félicitant de la mise en place de la nouvelle équipe de la CENI, et en vue de permettre à celle-ci d'accomplir sa mission à la satisfaction de tous, Je viens d'engager la Nation sur la voie du Dialogue Politique National Inclusif.

La mise en place, en cours, du Comité Préparatoire, et celle prochaine de la facilitation internationale, permettront, à brève échéance, le démarrage effectif dudit dialogue, avec pour objectif de trouver des solutions consensuelles aux questions majeures qui minent le processus électoral, ouvrant ainsi la voie à des élections crédibles et apaisées.

Une fois de plus, J'encourage vivement les Congolaises et Congolais à tirer avantage de notre tradition séculaire du dialogue comme mode de règlement des divergences politiques et sociales.

En effet, ce n'est pas par la violence que nous réglerons nos divergences. Ce n'est pas non plus des Nations Unies, de l'Orient ou de l'Occident que viendront les solutions à nos problèmes. Mais plutôt de nous-mêmes, et par le dialogue entre des Congolaises et des Congolais, mus par la fibre patriotique, et inspirés par l'appel à l'auto-détermination et à l'auto-prise en charge, toujours d'actualité, de nos deux héros nationaux, Patrice Emery Lumumba et M'zee Laurent Désiré Kabila.

En ma qualité de Garant de la Nation, J'en appelle, une fois de plus, au sens élevé de responsabilité de chacun et de tous, afin qu'au sortir du Dialogue National, nous soyons plus unis qu'avant, dans la mise en œuvre d'un processus électoral authentiquement congolais, fruit d'un consensus librement dégagé, avec pour objectifs la consolidation de

notre jeune démocratie, et la préservation de la paix chèrement acquise, de la sécurité, de la stabilité et des progrès enregistrés sur la voie du développement de notre pays.

J'aimerais, à cet effet, rassurer l'ensemble de notre peuple que je ne permettrai pas que les sacrifices consentis ensemble au cours de ces dernières années pour bâtir la paix et la sécurité dans notre pays et dans la région, balisant ainsi la voie vers l'émergence, soient compromis, sous quelque prétexte que ce soit, par ceux qui, de mauvaise foi et de manière délibérée, choisiront de rester enfermés dans leurs postures négativistes, refusant le dialogue au profit des complots contre la République et promettant sang et sueur à notre peuple.

Il n'y aura ni l'un, ni l'autre.

Que notre peuple sache donc que ses intérêts et ses aspirations légitimes à la quiétude et au bien-être seront, en tout temps et en toutes circonstances, sauvegardés et promus par les Institutions de la République.

Là où il lui est promis la mort, nous l'assurons que tout sera mis en œuvre pour protéger la vie. Là où on veut tout détruire, notre engagement c'est de construire et de développer sans relâche nos villes et nos campagnes.

A notre peuple de choisir, lors des élections, lequel des deux projets de société lui convient le mieux.

A lui aussi de se choisir librement ses dirigeants à tous les niveaux.

A ce sujet, Je demeure une fois de plus persuadé que l'option à lever sur les modalités de vote prévues à l'article 47 de la Loi électorale, à savoir : soit le vote par bulletin à papier, soit le vote électronique, pourrait contribuer à réduire substantiellement le coût des opérations électorales.

Honorables Président de l'Assemblée Nationale,

Honorable Président du Sénat,

Honorables Députés et Sénateurs,

Au regard de ce tour d'horizon, les perspectives pour notre pays sont en définitive plus qu'encourageantes.

A chacun de nous de contribuer à amplifier la tendance au cours des années à venir.

Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.

Palais du Peuple, le 14 décembre 2015